

# LA PART DES ANGES THÉÂTRE

## INSCRIPTIONS 2024/2025



Madame, Monsieur, chères et chers élèves,

Après une très belle année 2023/2024, placée sous le signe de la célébration du vingtième anniversaire de l'association, nous vous donnons rendez-vous aux spectacles de fin d'année en **mai 2025** à l'auditorium de Jarnac :

**VENDREDI 23 MAI À 19H30**

**SAMEDI 24 MAI À 14H00 et 19H30**

**DIMANCHE 25 MAI À 14H00**

Il est donc impératif de prendre en compte ces dates et de vous assurer d'être présent en vous inscrivant. **La participation au spectacle de fin d'année est obligatoire.**

Nous vous prions de trouver ci-joint, les bulletins d'inscriptions pour l'année 2024/2025. Ils sont à retourner dûment complétés, accompagnés des chèques de règlement et de l'attestation d'assurance :

- au **forum des associations le samedi 7 septembre 2024** entre 10h et 16H à la Salle des fêtes 42 route de Luchac 16200 Jarnac ;

- par courrier à **LA PART DES ANGES Hôtel de ville place Jean Jaurès 16200 JARNAC** avant le 6 septembre ;

- à l'accueil de la mairie de Jarnac.

N'oubliez pas de consulter notre site où vous retrouverez tous ces renseignements :

[www.lapartdesangestheatre.com](http://www.lapartdesangestheatre.com)

Renseignements complémentaires à demander par mail:

[lapartdesangestheatre16@gmail.com](mailto:lapartdesangestheatre16@gmail.com)

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons au cours de cette nouvelle saison.

Théâtralement vôtre

Le bureau

Association **LA PART DES ANGES**  
Compagnie d'ateliers théâtre  
Hôtel de ville 16200 Jarnac  
RC 47938487700029 APE 9001Z  
Licences de spectacles 2 et 3 :1110042/1110043

## L'atelier ADULTES

**Atelier ADULTES** : Chaque lundi de 20H00 à 22H30 (*hors vacances scolaires*).

À noter, la participation au téléthon le dimanche 7 décembre 2025.

(*Rappel pour ceux qui se réinscrivent : participation au téléthon le dimanche 8 décembre 2024*).

### COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Dossier à remettre avant le 6 septembre à déposer à l'**accueil de la mairie de Jarnac** ou par courrier à l'adresse suivant : **La part des Anges théâtre Hôtel de ville 16200 Jarnac** ou au **forum des associations** de 10 h à 16h à la salle des fêtes de Jarnac le 7 septembre.

- 1 photo d'identité pour les nouveaux élèves ;
- Le dossier d'inscription dûment remplis ;
- Le règlement annuel d'un ou plusieurs chèques établis à l'ordre de « **La Part des Anges** ».

### TARIFS D'ADHÉSION

Adhésion annuelle à l'Association : 15,00 euros. Elle est à ajouter à votre cotisation annuelle et doit faire l'objet d'un chèque à part.

+

Cotisation annuelle : règlement en une ou plusieurs fois.

- **Atelier ADULTES : 310,00 euros + adhésion de 15,00€** (si étudiant ou chômeur  
295,00 euros + adhésion de 15,00€)

1 chèque de 15,00 euros correspondant à l'adhésion (retiré en octobre 2024)

1 chèque de 100,00 euros (retiré en octobre 2024)

1 chèque de 105,00 euros (retiré en janvier 2025)

1 chèque de 105,00 euros (retiré en avril 2025)

## **Règlement intérieur de l'association « La Part Des Anges »**

**Article 1 - Le spectacle de fin d'année se déroulera les 23/24/25 mai 2025**, si vous savez à l'avance que vous ne pourrez pas être présent ces jours-là : MERCI DE NE PAS VOUS INSCRIRE !

Dans le doute, il faut faire un choix au moment de l'inscription, car un désistement de dernière minute serait trop compliqué pour l'organisation et aurait une incidence sur la participation de tous les autres comédiens du même atelier. Toutefois, si un problème grave indépendant de votre volonté devait survenir, n'oubliez pas de prévenir Marie-Laure le plus rapidement possible.

**Article 2 -** Les cours de théâtre sont dispensés du **lundi 16 septembre 2024 au vendredi 13 juin 2025**, avec l'**obligation** de participer au spectacle de fin d'année dont les dates sont précisées ci-dessus. Les cours de théâtre continuent après le spectacle de fin d'année.

**Article 3 - Les répétitions générales auront lieu du lundi 19 mai au jeudi 22 mai 2025 : elles sont OBLIGATOIRES POUR TOUS et INDISPENSABLES !**

**Article 4 -** Il est rappelé aux jeunes que les ateliers auxquels ils participent sont avant tout des ateliers de théâtre et non un centre de loisirs. Ils doivent y venir de leur plein grès et par désir d'apprendre l'art du théâtre. Ils doivent savoir accepter les remarques sans manquer de respect au professeur qui leur enseigne cet art avec passion ainsi qu'à leurs camarades de groupe. Le but est bien de prendre du plaisir et de s'épanouir en dehors de l'école. L'élève s'engage à réfléchir à sa véritable motivation avant toute décision d'inscription, ce qui rendra plus efficace l'attention et la concentration durant les cours, mais surtout favorisera un travail de qualité dans une bonne ambiance et sans conflits.

**Articles 5 -** Tout enfant assistant au cours de théâtre doit obligatoirement avoir été inscrit préalablement. Nous dégageons toutes responsabilités pour tout enfant non inscrit ou présent dans la salle de cours en dehors des heures d'ateliers. *Toute demande d'inscription ou de réinscription sera étudiée et validée par un conseil pédagogique composé de l'enseignante et d'au moins trois membres du bureau.*

Les ateliers déjà complets feront l'objet d'une liste d'attente.

**Article 6 -** Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant et de venir le chercher à la fin du cours, à l'entrée de l'auditorium ou toute autre salle désignée. La Part des Anges dégage toutes responsabilités dans le cas contraire.

**Nous vous demandons de respecter les horaires et si vous avez un problème ou pour signaler une absence , veuillez contacter Marie-Laure par téléphone au 06 88 77 22 47.**

**Article 7 -** Il n'y a pas de tenue imposée durant les répétitions mais des vêtements *souples et larges* sont conseillés pour que l'élève se sente à l'aise (et plutôt "neutres" pour les ateliers 15/18 et adultes). Des chaussons ou autre paire de chaussures propres sont souhaitées pendant les cours. Nous signalons que les objets de valeurs sont déconseillés et dégageons toutes responsabilités en cas de vol.

**Article 7 bis - Les portables seront éteints pendant toute la durée du cours et posés soit dans les loges soit sur la table de l'enseignante.**

**Article 8** - L'adhésion est obligatoire pour toute inscription. Elle est de *15,00 euros* et sera versée avec la cotisation annuelle dont le règlement doit être fait le jour de l'inscription ou dans les 15 jours au plus tard. Passé ce délai, l'enfant ne pourra pas assister aux cours. Les montants des cotisations annuelles sont détaillés sur « LA FICHE D'ADHESION » jointe à ce document.

**Article 9** - Chaque élève sera couvert par une assurance individuelle accident ou accident de la vie privée.

**Article 10** - Si l'élève présente des soucis de santé (*asthme, diabète, allergie...*), veuillez le signaler au professeur afin de s'assurer que les exercices de théâtre soient adaptés à la santé de votre enfant.

**Article 11** - Il sera parfois demandé en début d'année l'achat d'un livre de théâtre en fonction des ateliers et du choix de la pièce (choisir une édition, type libro ou poche).

***Gardez le règlement intérieur svp!***

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ATELIER ADULTES

à remettre avec les règlements par chèque.

Nom de l'élève .....

Prénom .....

Né(e) le .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail (EN MAJUSCULE SVP) :

.....@.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des tarifs selon la délibération du bureau de la part des anges en vigueur.

Je soussigné(e).....

déclare m'inscrire à La part des anges Ateliers théâtre de Jarnac.

Et m'engage à régler le forfait annuel correspondant à mon inscription.

**J'ai bien noté que l'arrêt des cours n'entraîne pas l'arrêt du paiement. Seul le déménagement et la maladie longue durée seront pris en compte, ou toute autres raisons indépendantes de notre volonté.**

J'autorise ou je n'autorise pas\*

à prendre des photos et des vidéos me représentant au sein de l'activité théâtrale ou lors des prestations publiques et à les diffuser sur les outils de communication et sur les réseaux sociaux de la part des anges [www.lapartdesangestheatre.com](http://www.lapartdesangestheatre.com) ou sur facebook **lapartdesangestheatre simon**

Fait à .....le.....

Signature du représentant légal

\* Rayer la mention inutile